240102
Réception du Nouvel An de l'école des étoiles.
Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier

Nous venons de recevoir un carton d'invitation (en annexe) émanant de l'école des Etoiles pour nous convier à sa traditionnelle réception de Nouvel An qui se déroulera le vendredi 21 janvier 2011 à 19 heures dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Charleroi.

Cette petite « sauterie » se déroulera avec le soutien de Madame la Députée Fédérale Catherine Fonck.

Madame l'Echevin pourrait-elle me faire connaître les modalités de location de la Salle du Conseil ?
Je suppose que notre Ville ne soutenant pas cette manifestation, la mise à disposition de cette infrastructure n'est pas gratuite ?

Réponse de Madame l'échevine Ingrid Colicis

Après renseignements auprès de mes services, il s'agit d'un dossier traité par l'administration. Ce que vous qualifiez de petite "sauterie" est une réception permettant notamment à cette école de présenter ses différents projets en toute convivialité. Ce n'est pas la première fois que l'école sollicite l'occupation de la salle dont question.

Pour répondre à votre question, le règlement redevance des droits d'occupation de biens communaux de la Ville de Charleroi - Redevance, arrêté par le Conseil communal du 14 juin de cette année, objet 6/4a), prévoit dans l'article 7 "Redevance - Mode d'emploi et application" point I B 2° "du mode de tarification", que les activités organisées par les établissements scolaires et comités des parents d'élèves, tous réseaux confondus, sont exonérées du droit d'usage, des charges ainsi que des frais de personnel en régie s'il échet mais qu'ils doivent acquitter le montant de l'assurance obligatoire.

En l'espèce, nous appliquons ledit règlement.